

**RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**Direction De L'Hydraulique de la Wilaya de Relizane**  
**NIF: 099048015053326**

**AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

Conformément à l'article 65 alinéa 01 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service publics, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à L'appel d'offre national ouvert avec exigences des capacités minimales, concernant :operation:: **Renforcement du système d'AEP de la Wilaya de Relizane à partir de la SDEM Mostaganem. Wilaya de Relizane**

**Paru sur les quotidiens nationaux suivants:**

- « **الجمهورية** » en date du ..2026/09/13 (en langue arabe).
- « **le carrefour d'Algérie** » en date du .2026/09/13 (en langue étrangère).

Qu'à l'issue des analyses des offres, conformément aux critères de choix retenus dans le cahier des charges, les lots du projet sont attribués provisoirement aux entreprises suivantes :

| Entreprises                           | NIF             | Montant en<br>T.T.C DA | Montant en<br>T.T.C DA<br>(après correction) | Délais  | Obs                       |
|---------------------------------------|-----------------|------------------------|----------------------------------------------|---------|---------------------------|
| ENTREPRISE EURL<br>BEN TALHA BEN AMAR | 001346084270333 | 32 743 742.50          | 32 743 742.50                                | 08 mois | Offre<br>moins<br>disante |

Conformément à l'article 82 du décret présidentielle N° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service publics, tout soumissionnaire contestant l'avis d'attribution provisoire peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publics compétente et cela dans un délai de 10 jours à compter de la première parution sur les quotidiens nationaux et /ou le BOMOP.

Conformément à l'article 82 alinéa 04, du décret présidentiel N° 15-247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de services publics, tout soumissionnaire n'introduisant pas de recours et pour plus d'éclaircissement sur son offre peut se rapproches des services de la Direction de l'hydraulique de la wilaya de Relizane au plus tard 03 jours après la parution de l'avis d'attribution sur les quotidiens nationaux et/ou le BOMOP .

2631014370